

REGLEMENT INTERIEUR ADRENALINE 2010-2011

1. INTRODUCTION

Le règlement intérieur s'applique aux membres actifs de l'association ADRENALINE. Il complète le règlement intérieur des gymnases de la municipalité de GARCHES et de SAINT-CLOUD. Les moniteurs et les membres du bureau, par délégation du président, sont chargés de son application. Tout membre, lors de son inscription, s'engage à le respecter dans son intégralité en le signant. Si le membre est mineur, ce règlement doit également être signé par ses parents ou tuteur.

Toutes les documents importants et toutes les informations relatives à l'association Adrénaline seront régulièrement mis à jour sur le site web <http://adrenaline-escalade.com>. En cas d'informations contradictoires, le site internet reste la source d'information la plus fiable.

2. INSCRIPTION

Les pré-inscriptions sont effectuées grâce au site web du club. Vous aurez à remplir un formulaire avec vos informations personnelles. Votre demande sera alors en attente et vous pourrez commencer la constitution de votre dossier. Un fois le dossier d'inscription complet l'équipe Adrénaline validera votre inscription ce qui vous attribuera le titre d'adhérent officiel du club. Vous recevrez plus tard votre carte d'adhérent. En tant que membre du club, vous avez accès aux informations disponibles sur le site web, vous pouvez également indiquer votre présences aux différents événements qui seront proposés dans l'année.

Les dossiers seront remis à l'équipe Adrénaline le plus tôt possible durant les heures de cours et seront traités par date de pré-inscription. Les anciens adhérents sont prioritaires lors des inscriptions.

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Chèque du montant de l'inscription à l'ordre de « ADRENALINE » (se référer aux tarifs en vigueur sur le site <http://adrenaline-escalade.com>)
- Certificat médical pour la pratique de l'escalade en compétition

L'adhésion est effective dès que le dossier est complet. Aucune participation à l'activité ne pourra avoir lieu sans la validation par le bureau de toutes les pièces du dossier. Un certificat d'inscription vous sera remis sur demande. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Les inscriptions seront clauses dès que le quota des grimpeurs sera atteint.

Une séance d'essai peut être proposée au nouveaux adhérents, à l'issue de celle-ci l'accès aux murs ne sera autorisé que lorsque la pré-inscription sur notre site aura été effectée.

Lors de votre inscription vous aurez à choisir un créneau horaire. Un créneau horaire n'accepte qu'un nombre limité de personnes, si le quota de grimpeurs est atteint, l'équipe Adrénaline se réserve le droit de vous demander de choisir un autre créneau horaire ou de refuser votre inscription. Au cours de l'année il ne sera pas possible (sauf après consultation et validation du bureau) de changer de créneau ou de gymnase. En plus de l'accès à son créneau horaire, l'adhérent aura accès libre aux créneaux « open », 1 pour chaque ville.

Le coût de l'inscription couvre les frais de fonctionnement de la structure, l'adhésion à l'association, l'assurance du gymnase, la licence et le prêt de matériel collectif. L'achat de matériel personnel tel un baudrier ou des chaussons est facultatif et à votre charge.

3. ASSURANCE

L'association est couverte par l'intermédiaire de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. La licence vous couvre pour la pratique de la discipline dans le cadre du club mais aussi à l'extérieur pour la pratique de certains sports alpins (voir brochure remise avec la licence par la fédération).

4. EQUIPEMENT SPORTIF COLLECTIF

L'équipement sportif collectif : la structure d'escalade, les prises, le matériel de sécurité (baudrier, cordes, dégaines, tapis de réception) sont placés sous la responsabilité du moniteur durant la durée de la séance et mis à la disposition des adhérents. Le matériel est mis en place par le moniteur avec l'aide des adhérents puis rangé correctement en fin de séance.

Les grimpeurs doivent respecter le matériel mis à leur disposition, toute dégradation ou vol sera sanctionné.

Le matériel personnel : Les adhérents sont vivement encouragés à venir avec leur propre matériel d'escalade (chaussons et baudrier) après avoir vérifié qu'il soit bien aux normes en vigueur. En revanche, le club fournit les cordes et les dégaines pour des raisons de sécurité.

Tout membre est responsable de son propre matériel. En cas de dégradation ou de vol, la responsabilité de l'association ne pourra être engagée.

5. ENTRAINEMENTS, HORAIRES ET SORTIES

L'entraînement à lieu dans un gymnase municipal équipé d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) mis à la disposition par les mairies de Garches et de Saint-Cloud dans le cadre d'une convention. De ce fait, les équipements sportifs ne sont pas accessibles durant les vacances scolaires. La saison sportive démarre mi septembre et finit fin Juin. Les gymnases étant utilisés par de nombreuses associations et par les mairies, des séances peuvent être supprimées durant l'année. Nous vous tiendrons informés soit par courrier électronique soit parlementaire lors de la séance qui précède.

Catégorie	Garches	Saint-Cloud
Enfants (groupe 1) (de 8 à 11 ans)	Lundi de 17h30 à 19h00	Mardi de 17h30 à 19h00
Enfants (groupe 2) (de 8 à 11 ans)	Dimanche de 10h30 à 12h00	Samedi de 14h00 à 15h30
Pré-ados (de 12 à 15 ans)	Vendredi de 19h30 à 21h00	Mardi de 19h00 à 20h30
Ados (de 16 à 18 ans)	Dimanche de 12h00 à 13h30	Mardi de 20h30 à 22h00
Loisirs & familles (de 1 à 110 ans)	Vendredi de 21h00 à 23h00	Lundi de 20h00 à 21h30
Open (de 1 à 110 ans)	Dimanche de 08h30 à 10h30	Samedi de 15h30 à 17h30

Les créneaux horaires sont organisés par tranche d'âge et de niveaux à savoir :

Des sorties seront organisées durant la saison. Elles se dérouleront dans le cadre de l'association. S'ils n'accompagnent pas leurs enfants, les parents des mineurs devront fournir une décharge parentale. Quel que soit le type de sortie, l'association dégage sa responsabilité en cas d'accident qu'il ait lieu lors du déplacement ou durant la pratique de l'activité.

6. SECURITE, HYGIENE ET DISCIPLINE

Dans le gymnase, il est interdit de fumer, de manger ou de boire sauf des en-cas énergétiques et de l'eau, à condition de laisser les lieux parfaitement propres. Il est interdit de grimper nu pied, sans tapis de réception ou sans assurage. Au-delà de la ligne rouge tracée sur la structure, il est obligatoire d'utiliser des moyens d'assurage. **Les règles de sécurité dictées par les encadrants devront être respectées à la lettre.** Le gymnase étant une enceinte bruyante, il est demandé aux participants de ne pas crier. Il est formellement interdit d'utiliser le matériel disponible dans le gymnase appartenant aux autres associations (paniers de basket, matériel de gymnastique ...).

Les affaires personnelles des grimpeurs doivent être regroupées et placées de façon à ne pas gêner les autres sportifs.

7. SANCTIONS

Tout manquement aux règles précédemment décrites, et à celles non mentionnées répondant du bon sens, sera sanctionné. En cas de vol, de dégradation, ou de manquements graves aux règles de sécurités, l'association se réserve le droit de décider d'une sanction pouvant aller jusqu'à une exclusion de l'adhérent sans compensation financière.

Le président de l'association à autorité pour décider des sanctions.

Garches le 18 juin 2010
Le président
Jérôme DERATHE